



Emploi salarié

Synthèse annuelle 2020

En 2020, l'emploi salarié privé est fortement impacté par la crise sanitaire

En 2020, les employeurs du **secteur privé** déclarent auprès de la Cafat 64 720 salariés en moyenne, soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2019. C'est la plus forte baisse enregistrée sur la dernière décennie. L'emploi salarié avait été particulièrement dynamique entre 2011 et 2015 avec une croissance de 1,2 % en moyenne chaque année. En 2015, il avait atteint un niveau record avec 66 800 salariés. En 2016, l'emploi se contracte de façon marquée (-1,0 %), puis de moins en moins chaque année, jusqu'en 2019 où il avait enregistré un léger redressement avec une hausse de 0,4 %. En 2020, l'emploi salarié subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire mondiale (*voir encadré*) et repasse sous la barre de son niveau moyen des dix dernières années. Il retrouve un niveau proche de celui de 2012.

En moyenne ce sont 910 emplois supprimés entre 2019 et 2020. Les jeunes de moins de 30 ans sont les premiers à faire les frais de ces réductions d'effectifs : 9 emplois perdus sur 10 étaient occupés par un jeune de moins de 30 ans.

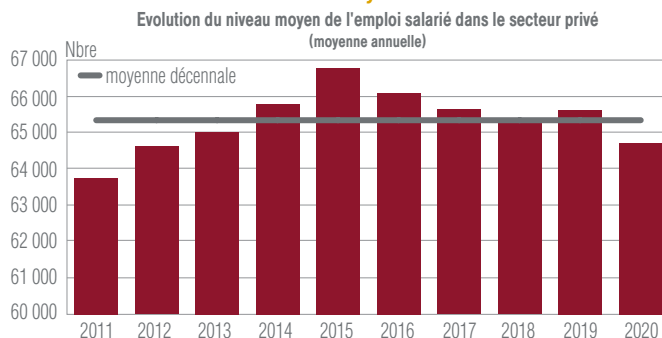
C'est au cours du 1^{er} trimestre 2020 que les effets ont été les plus sévères. L'emploi chute ainsi de 3 % sur un trimestre (données corrigées des variations saisonnières - CVS). Une telle baisse n'avait jamais été observée jusqu'alors sur le territoire. Elle marque l'entrée de la Nouvelle-Calédonie dans la crise sanitaire de la Covid-19 (*voir encadré*). Par la suite, avec la reprise d'une activité semi-normale après le confinement, les effectifs salariés repartent progressivement à la hausse avec +0,4 % au 2^e trimestre et +1,6 % au 3^e trimestre (données CVS). Toutefois, la hausse de l'emploi cumulée de ces deux trimestres ne compense que partiellement les emplois supprimés en début d'année, soit seulement deux tiers des postes perdus. La reprise s'interrompt de nouveau au 4^e trimestre avec un repli de 0,2 % (données CVS). En fin d'année 2020, la Nouvelle-Calédonie est alors secouée par les crispations autour de la cession de l'usine du sud, qui occasionne des perturbations notamment pour les activités de la mine et de la métallurgie, les déplacements en différents points du territoire et certaines activités de loisirs ou festives. Au final, l'emploi retrouve en décembre 2020 un niveau à peine supérieur à celui qu'il avait en décembre 2012.

L'indicateur du climat des affaires (ICA), qui synthétise l'opinion des chefs d'entreprises interrogés sur la conjoncture, suit les mêmes évolutions que l'emploi salarié au cours de l'année. Il perd ainsi 16 points au 1^{er} trimestre, pour s'établir à 79,3, soit son plus bas niveau historique, en dessous de sa moyenne de longue période. Il se redresse ensuite aux 2^e et 3^e trimestres, pour de nouveau se replier en fin d'année.

A l'inverse, et de façon presque contre-intuitive compte tenu du contexte, d'autres indicateurs paraissent moins sinistrés sur la période. Ainsi, les licenciements économiques se sont réduits, tant sur le nombre

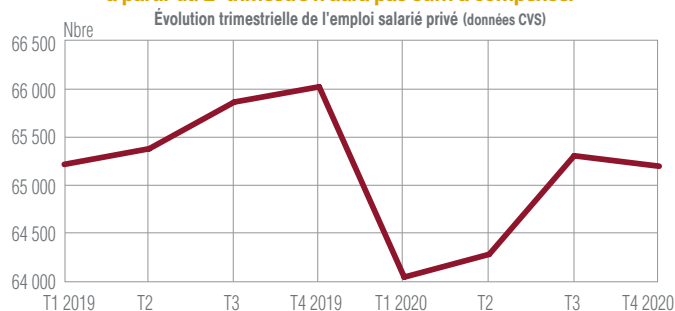
Les services sont les plus touchés

En 2020, le niveau moyen de l'emploi salarié privé repasse sous la barre de sa moyenne décennale



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

Un recul sévère de l'emploi au 1^{er} trimestre que la relance des activités à partir du 2^e trimestre n'aura pas suffi à compenser



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

de salariés licenciés (-10 % par rapport à 2019) que sur le nombre d'entreprises concernées (-18 %). De même, les liquidations judiciaires prononcées au cours de l'année 2020 sont en repli de 35 % par rapport à l'année précédente ; ce sont ainsi 120 liquidations judiciaires de moins qu'en 2019.

Les mesures prises par les pouvoirs publics pour aider les entreprises à passer le cap de la crise (*voir encadré*) auront ainsi permis de contenir les réductions d'emplois et de maintenir la trésorerie des entreprises pendant cette première année marquée par la crise sanitaire.

Dans le détail, les résultats sont contrastés par secteur d'activité. La baisse annuelle est portée principalement par les services. Mais la construction et, dans une moindre mesure, le commerce, enregistrent également des pertes d'emplois. A l'inverse, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture créent de l'emploi sur un an.

Le secteur des services est le plus touché

Après avoir enregistré une belle progression depuis six ans et un niveau record en 2019, l'emploi dans les **services hors commerce** recule en 2020. Le secteur comptabilise 32 440 salariés en moyenne chaque trimestre, soit une diminution de 2,2 % sur un an. Il perd ainsi tous les emplois gagnés depuis 2015, mais conserve tout de même son titre de principal pourvoyeur d'emplois privés en Nouvelle-Calédonie, avec un salarié sur deux.

Dans les faits, les effectifs salariés se contractent fortement au 1^{er} trimestre, avec -3,9 % sur un trimestre (données CVS). Ce fort recul vient interrompre une série de hausses successives amorcée au 1^{er} trimestre 2018. A partir du 2^e trimestre 2020, l'emploi repart à la hausse, d'abord doucement avec +0,7 % sur un trimestre (données CVS), puis plus fortement au 3^e trimestre (+1,1 %), avant de se stabiliser en fin d'année. Les effectifs supplémentaires aux 2^e et 3^e trimestres, n'ont toutefois pas permis de compenser l'ensemble des suppressions intervenues en début d'année.

Sans surprise, le secteur hébergement et restauration est le domaine le plus durement affecté par la crise sanitaire. Cela se traduit par une baisse de 12 % de ses effectifs salariés, soit 550 personnes de moins sur un an. Une sur deux est âgée de moins de 30 ans et ce sont essentiellement des femmes. Cette forte diminution découle directement de l'arrêt des arrivées de touristes sur le territoire (*voir encadré*) : au 1^{er} trimestre 2020, les arrivées de voyageurs internationaux diminuent déjà de 7,3 % sur un an. Sur les trois trimestres suivants, elles sont divisées par 15. Dans le détail, l'hôtellerie est particulièrement touchée et concentre à elle seule deux tiers des suppressions d'emploi dans le secteur. Le maintien de l'activité dans les hôtels réquisitionnés pour la quatorzaine obligatoire est loin d'avoir suffi à compenser la disparition des touristes. Ce sont principalement des entreprises déjà bien présentes sur le marché de l'emploi qui ont réduit considérablement leurs effectifs. S'ajoute à ces réductions d'effectifs dues au contexte sanitaire, le transfert de 90 salariés d'une entreprise dont l'activité principale a été reclassée en santé et action sociale. Par ailleurs, les effectifs salariés dans la restauration se réduisent aussi, mais de façon moins marquée.

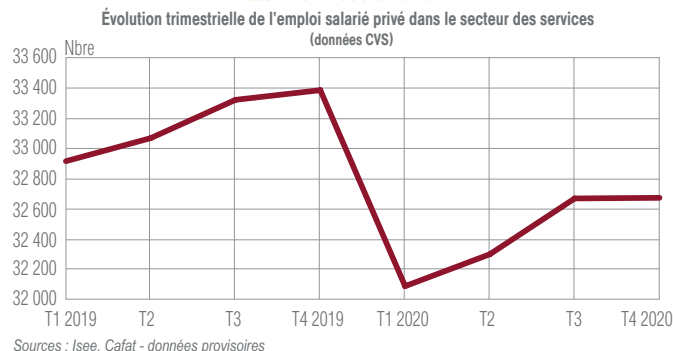
L'emploi de l'enseignement privé recule de 3,9 %, soit une centaine de salariés de moins qu'en 2019. L'enseignement primaire principalement, et dans une moindre mesure la formation continue pour adulte, sont concernés par ce repli. Dans le 1^{er} cas, la baisse est liée à la diminution des effectifs dans le 1^{er} degré de 1,7 % entre 2019 et 2020 (soit 590 élèves en moins).

Dans les activités techniques et scientifiques, le nombre de salariés recule de 4,0 % par rapport à 2019, soit 90 personnes de moins. Cette baisse concerne les activités d'architecture et d'ingénierie. Au transfert d'une entreprise de 30 salariés, dont l'activité a été reclassée dans la construction, s'ajoutent des réductions d'effectifs opérées par les entreprises de la place.

Le nombre d'emplois diminue aussi de 1,5 % dans les activités de services administratifs et de soutien, soit 80 personnes de moins. Les organismes d'intérim et les agences de voyages ont subi les conséquences de la crise dès le 1^{er} trimestre. La baisse de l'emploi opérée par les entités existantes cumulée à une fermeture d'entreprise explique ce résultat. Elle est toutefois atténuée par l'augmentation des effectifs dans les activités de sécurité privée et de nettoyage de bâtiments.

Le secteur arts, spectacles et activités récréatives enregistre une baisse de 8,7 % en 2020, soit 70 salariés de moins. Les plus touchées par cette

La crise sanitaire impacte fortement l'emploi dans les services au 1^{er} trimestre 2020



diminution sont l'organisation de jeux de hasard et d'argent, qui connaît une grosse baisse d'effectif au 1^{er} trimestre et une reprise ensuite, à la sortie du confinement local ; et les activités de loisir pour lesquelles la baisse s'est prolongée sur les trimestres suivants.

A l'inverse, les secteurs de la santé et action sociale, les autres activités de services et les activités financières voient leurs effectifs progresser entre 2019 et 2020, respectivement de 4,7 %, de 3,7 % et de 1,9 %. Dans le premier cas, la hausse provient du reclassement d'une entreprise employeuse et dans une moindre mesure de personnel supplémentaire dans les hébergements médicalisés et les structures hospitalières. Dans le deuxième cas, elle concerne en particulier les activités d'accompagnement vers l'autonomie. Enfin dans le dernier cas, la hausse est artificielle et est liée à un transfert d'entreprise du commerce vers les activités de holding.

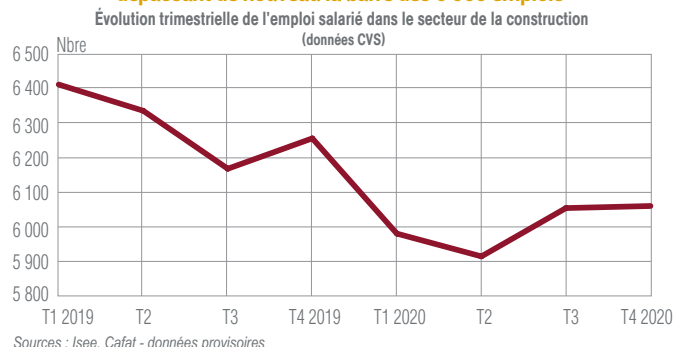
Le secteur de la construction s'enlise

En 2020, le secteur de la **construction** compte 6 000 salariés en moyenne chaque trimestre, soit une diminution de 4,6 % par rapport à 2019. Il perd ainsi 290 salariés sur un an. Après avoir enregistré son plus haut niveau en 2011, l'emploi dans la construction n'a cessé de reculer depuis. De même, le nombre d'employeurs dans la construction continue de se replier. Il recule de 2,2 % sur un an.

Le recul de l'emploi a été sévère en début d'année (-4,4 % au 1^{er} trimestre, puis -1,1 % au 2^e trimestre), avant d'amorcer une reprise de 2,4 % au 3^e trimestre (données CVS). Le niveau de l'emploi se stabilise en fin d'année.

En 2020, les pertes d'emploi concernent en particulier les activités de terrassement spécialisé, qui perdent 110 salariés sur un an, de construction d'autres bâtiments (-70 salariés), et dans une moindre mesure de construction de réseaux (-40 salariés) et des travaux de maçonnerie générale (-30 salariés). Elles proviennent d'entreprises déjà présentes sur le marché de l'emploi et d'une fermeture d'entreprise.

L'emploi dans le secteur de la construction se redresse au 2^e semestre, dépassant de nouveau la barre des 6 000 emplois



La baisse de l'emploi dans le commerce se poursuit

Avec 10 200 salariés en moyenne chaque trimestre, l'emploi dans le secteur du **commerce** recule de 0,8 % par rapport au niveau moyen de 2019. Cette baisse vient prolonger celle de même ampleur amorcée un an plus tôt. Cependant, elle est à relativiser puisqu'elle traduit principalement le transfert d'une entreprise dont l'activité principale déclarée est passée du secteur commerce à celui des services.

En dehors de ce changement d'activité, les pertes d'emplois constatées dans les activités de commerce de détail de viande (fermeture d'une boucherie) et de voiture sont compensées par les créations d'emplois dans les activités de vente par automate (une nouvelle entreprise), de commerce de gros de machine pour l'extraction, et de commerce d'alimentation.

L'emploi s'est contracté en continu entre le 3^e trimestre 2019 et le 2^e trimestre 2020. Il augmente de nouveau au 3^e trimestre 2020 de 2,6 % et atteint un niveau d'emploi similaire à celui d'il y a un an. Toutefois, cette progression ne s'est pas confirmée en fin d'année (-1,3 % au 4^e trimestre).

La reprise de l'emploi au 3^e trimestre ne s'est pas poursuivie

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé dans le secteur du commerce (données CVS)



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

L'industrie continue d'embaucher

A l'inverse, l'emploi dans le secteur de l'**industrie** continue de progresser pour la troisième année consécutive. Avec une progression de 1,1 % en 2020, il compte 14 420 salariés en moyenne chaque trimestre, soit 150 personnes supplémentaires par rapport à 2019.

Comme les autres secteurs, l'industrie n'a pas été épargnée par le coup de frein sur l'emploi du 1^{er} trimestre (-1,5 % sur trois mois données CVS), mais le reste de l'année est plus dynamique. L'année se termine avec un niveau d'emploi supérieur à celui de la fin 2019.

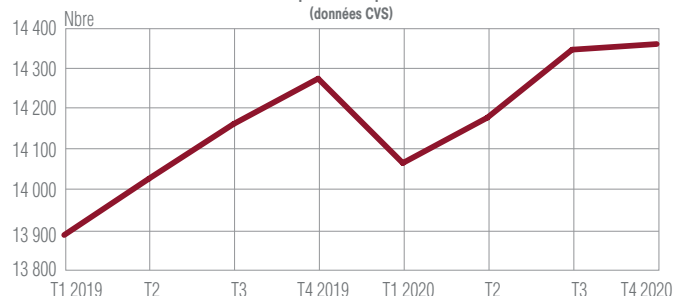
Les effectifs salariés supplémentaires proviennent essentiellement de l'industrie extractive (en particulier de l'extraction de minerais de métaux) qui embauche 110 salariés de plus qu'en 2019 (+6,6 %).

L'extraction de minerai a connu sur les neuf premiers mois de l'année 2020 une forte progression de 23 %, que les perturbations de la fin d'année ont finalement atténué. Dans ce sous-secteur, l'emploi avait diminué durant les deux années précédentes (-2,7 % en 2018 et 0,6 % en 2019). Ce sont exclusivement des entreprises déjà bien implantées sur le marché qui recrutent davantage de personnel.

La hausse de l'emploi dans la production et distribution d'eau, et d'électricité (respectivement +5,4 % et +1,6 % sur un an) participe aussi à cette progression. A l'inverse, le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière se stabilise. Cette stabilité intervient après deux années de hausses consécutives.

Les emplois créés à partir du 2^e trimestre compensent les suppressions intervenues en début d'année

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé dans le secteur de l'industrie (données CVS)



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

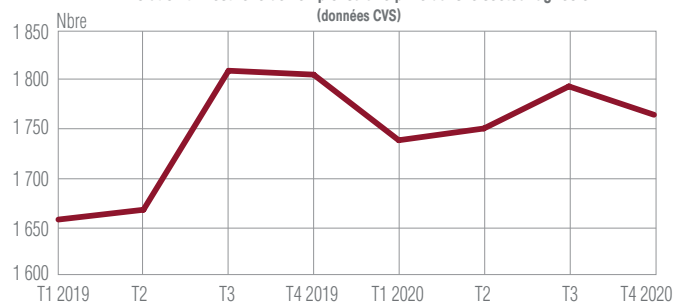
Le secteur agricole s'en sort plutôt bien

En 2020, l'**agriculture** déclare 1 760 salariés en moyenne chaque trimestre, soit une croissance de 1,6 % par rapport au niveau moyen de 2019 (+30 emplois), qui fait suite à une hausse de même ampleur en 2019. L'augmentation concerne essentiellement les activités de reproduction de plantes, de culture de céréales, d'élevage de volaille. Elle est cependant atténuée par le repli dans l'exploitation forestière.

Comme pour les autres secteurs, les embauches se sont essentiellement concentrées au 2^e et 3^e trimestre.

En fin d'année, l'emploi agricole recule de nouveau

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé dans le secteur agricole (données CVS)



Sources : Isee, Cafat - données provisoires

Emploi salarié privé par secteur d'activité				
	Moyennes annuelles		Evolution 2020 / 2019	
	2019	2020	En %	En nombre
Effectifs employeurs du privé	11 426	11 239	-1,6	-187
Effectifs salariés du privé (a)	65 625	64 715	-1,4	-910
Détail par sous secteurs du privé (b)				
Agriculture, sylviculture et pêche	1 734	1 761	1,6	27
Industrie	14 090	14 241	1,1	151
Industries extractives	1 702	1 815	6,6	112
Industries manufacturières (c)	10 846	10 828	-0,2	-18
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	703	714	1,6	11
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	839	884	5,4	45
Construction (c)	6 291	6 000	-4,6	-291
Commerce	10 289	10 201	-0,8	-87
Services	33 179	32 437	-2,2	-741
Transports et entreposage	4 212	4 193	-0,5	-19
Hébergement et restauration	4 645	4 094	-11,9	-551
Information et communication	1 099	1 083	-1,4	-16
Activités financières et d'assurance	2 536	2 583	1,9	47
Activités immobilières	735	728	-0,9	-7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 241	2 152	-4,0	-90
Activités de services administratifs et de soutien	5 592	5 508	-1,5	-84
Administration publique	903	915	1,4	13
Enseignement	2 675	2 572	-3,9	-103
Santé humaine et action sociale	3 287	3 441	4,7	154
Arts, spectacles et activités récréatives	742	677	-8,7	-65
Autres activités de services	1 957	2 030	3,7	73
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2 525	2 435	-3,6	-90
Activités extra-territoriales	31	27	-14,0	-4
Indéterminés (d)	42	74	75,3	32

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

(a) Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

(b) NAF rev2

(c) Les effectifs de KNS SAS, immatriculé au RIDET dans le secteur construction, ont ici été réaffectés au secteur industrie manufacturière

(d) Cette catégorie regroupe les salariés dont l'entreprise est hors-territoire et ne possède pas de RIDET sur le territoire.

Unités : nbre, %

Autres chiffres clés			
	2019	2020	Evolution (%) 2020 / 2019
Indicateur du climat des affaires (au 4 ^e trimestre)	95	85	-10,9
Licenciements économiques (cumul)			
Salariés licenciés	272	244	-10,3
Nombre d'entreprises concernées	78	64	-17,9
Liquidations judiciaires	335	218	-34,9

Sources : Isee, Cafat DTE, IDCNC, IEOM

Unités : nbre, %

Encadré

La crise sanitaire mondiale impacte la Nouvelle-Calédonie

L'année 2020 est marquée par la pandémie de la Covid 19. Même si la Nouvelle-Calédonie a été protégée sur le plan sanitaire, les conséquences de l'épidémie n'ont pas épargné le territoire. Ainsi, les compagnies de croisières suspendent toutes leurs escales sur Maré et Lifou début février, et finalement l'ensemble de leurs escales à partir de la mi-mars. A compter du 24 mars 2020, suite à la détection d'un cas positif au virus localement, la Nouvelle-Calédonie est déclarée en état d'urgence sanitaire, et placée sous confinement strict jusqu'au 19 avril. Dans le cadre des mesures exceptionnelles adoptées pour limiter la propagation du virus, le gouvernement suspend les programmes d'exploitation des services aériens internationaux réguliers, au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie. Le tourisme international en provenance de l'aérien est interrompu. Les déplacements des personnes à l'international sont soumis à l'autorisation du gouvernement et se limitent à des rapatriements ou à des motifs impérieux. Le fret aérien ou maritime continue mais les délais d'acheminement sont, dans leur majorité, rallongés en raison du ralentissement de la production mondiale et d'une activité portuaire et aérienne perturbée.

A partir du 20 avril, le déconfinement est progressif : pour les activités accueillant du public, la reprise est différée de deux semaines. L'économie calédonienne retrouve un fonctionnement semi-normal courant mai. Toutefois, selon les secteurs d'activité, les entreprises restent pénalisées par l'absence de clientèle internationale ou par les difficultés d'approvisionnement (y compris au niveau culturel). Inversement, les résidents contraints de fait de rester sur le territoire, réorientent localement une partie de leur consommation. Diverses mesures sont adoptées pour relancer l'activité. C'est le cas notamment des prestataires touristiques, privés de leur clientèle internationale, qui déploient des actions promotionnelles pour attirer la clientèle locale et relancer leur activité.

Un train de mesures de sauvegarde et de soutien aux entreprises est également adopté par les pouvoirs publics dès le mois d'avril pour les aider à passer le cap : mesures de chômage partiel spécifiques qui ont été prolongées plusieurs fois pour les entreprises durablement impactées par la crise sanitaire ; report de paiement des cotisations sociales et charges fiscales ; mesures d'accompagnement du secteur bancaire et prêt de trésorerie garanti par l'Etat ; aides provinciales pour les très petites entreprises et travailleurs indépendants.

Révisions

La publication trimestrielle des évolutions de l'emploi salarié tient compte d'un délai de quatre mois nécessaire pour s'assurer d'un niveau satisfaisant d'exhaustivité des déclarations des entreprises. Néanmoins, certains mouvements peuvent encore être enregistrés après ce délai. C'est pourquoi, les chiffres antérieurs sont systématiquement révisés à chaque nouvelle publication, pour tenir compte des déclarations tardives auprès de la Cafat.

Par ailleurs, suite à des difficultés dans le processus de production des données sources, en cours de prise en charge, le traitement des données du secteur public ne peut pas être consolidé. C'est pourquoi cette publication restreint son analyse au seul secteur privé.